

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 60 (1922)

Heft: 4

Artikel: Les mésaventures du recrue Bouérard : [1ère partie]

Autor: Ave.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-216990>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qu'un notaire ? Si oui, vous aurez souri des réponses informes que vous aurez reçues : Le notaire est un homme qui... est un homme que...

Si vous êtes en présence d'une personne ayant un peu d'après, elle vous dira, peut-être, comme nous l'avons entendu : Le notaire ? C'est un homme qui arrange les affaires.

Dès l'ordonnance bernoise du 21 décembre 1578 jusqu'à la révolution qui fit du Pays de Vaud un Etat libre, le notariat subit fort peu de modifications. Le Gouvernement helvétique ne s'en préoccupa guère.

Par contre, dès son installation, le gouvernement vaudois se rend compte de l'importance de la fonction de notaire. Le 23 juin 1803, il édicte une loi se rapportant aux examens, au serment, et maintenant les lois anciennes pour tout ce qui ne contrevenait pas aux nouvelles dispositions.

Les années que les premiers magistrats vaudois passent au Château sont chargées de travaux importants, au nombre desquels il faut citer le Code civil vaudois qui entra en vigueur le 1er juillet 1821 et nous rendit d'appréciables services.

Ce gros objet disparu de l'ordre du jour de l'assemblée législative; celle-ci tourne ses regards vers la vocation à laquelle s'était donné le Major Daval.

En ce temps-là, pas plus qu'aujourd'hui, nous n'aurions trouvé beaucoup de personnes pouvant définir clairement le notaire. L'exposé des motifs de la loi de 1836 nous dit, en effet, ceci :

« Il fallait, avant tout, ce qui n'avait pas été fait dans les anciens projets, définir ce que l'on entend par un notaire. On a adopté, sans aucune modification, la définition de la loi française comme renfermant, de la manière la plus concise, les caractères essentiels de l'institution ».

Cette définition, tous ceux d'entre vous qui sont initiés aux mystères de la Basoche, vous la connaissez :

« Les notaires sont des officiers publics établis par la loi pour recevoir les actes et les contrats auxquels les parties doivent ou veulent faire donner un caractère authentique, et pour en assurer la date, en conserver le dépôt et en délivrer des grosses ou expéditions ».

Voici ce qu'était le notaire en 1836.

Le nombre des notaires était limité à 120 pour le canton; ce dernier comptait, en 1837, 183,582 habitants (317,457 en 1910).

La fortune immobilière imposable était de fr. 141,640,000 en 1838 (1,490,875,000 en 1919).

Aujourd'hui, pour le canton de Vaud, la fortune immobilière imposable atteint fr. 935,400,000.

Un rapide coup d'œil sur le Lausanne d'alors nous fera encore mieux connaître la situation de notre pays au moment de l'entrée en vigueur de la Charte notariale.

L'absence complète de chemin de fer, télégraphe, téléphone, caractérisait la vie générale. Il ne faut pas l'oublier lorsque nous tentons de nous reporter à une période antérieure à 1850.

Lausanne comptait 9965 habitants en 1803 et 16,000 en 1850. Vous pouvez donc juger de son importance en 1836, année où ses habitants avaient 9 notaires à leur service. La place de la Riponne n'exista pas; c'était un vallon.

L'année de l'entrée en vigueur de la loi sur le notariat, Lausanne votait l'exécution d'un certain nombre de routes, pour faciliter son développement; c'était un vrai boulevard de ceinture comprenant le Grand-Pont, la Route du Tunnel, la Solitude et l'Avenue Benjamin Constant.

Enfin, et pour compléter ce tableau par quelques traits d'un autre caractère, voici ce qu'Eu-
gène Rambert écrivait, 20 ans plus tard il est vrai, à Charles Sécrétan :

« Lausanne est par excellence la ville du sommeil. Une foule de petits rentiers y vivent paisiblement de leurs petites rentes. Il est peu de villes de cette importance où il y ait moins de vie industrielle et commerciale, moins d'esprit d'entreprise, moins d'élan, moins de spontanéité ».

Voici dans quel milieu le notaire de 1836 exerçait ses fonctions.

L'exposé des motifs, que nous avons déjà cité,

nous dit encore que la loi donne aux notaires la mission d'empêcher, autant que cela peut dépendre d'eux, que l'astuce, la fraude ou l'ignorance ne président aux actes qu'ils reçoivent. Ils doivent exprimer la volonté des parties d'une manière claire. Enfin, ils doivent être « discrets et prudents », selon la vieille appellation de nos pères, qui était l'expression la plus concise des premières vertus indispensables au notariat.

Le notaire vaudois apparaît ainsi comme le conseiller des familles, avec plus d'intimité que les circonstances de la vie actuelle le permettent.

Toujours instruit, ou devant l'être, des circonstances qui influent en bien ou en mal sur les destinées du pays, il est aussi un citoyen utile à la chose publique.

Enfin, il est le serviteur indispensable de l'Etat dans le rôle qu'il joue pour donner ou faire donner au fisc ce qui lui est légitimement dû.

GRIPPE ET GRIPPE

 A grippe est comme les hennetons : elle revient périodiquement. Nous avons un hiver de grippe. Elle est bénigne, dit-on; tant mieux, car c'est une très vilaine maladie. Elle vous surprend un beau jour, au moment où l'on s'y attend le moins, et crac ! on est terrassé; on ne vaut pas deux sous. Courbaturé, toussant, mouchant, la tête martelée par la douleur, la fièvre dans tout le corps, on n'est plus bon à rien. Il n'y a qu'une chose à faire : se glisser tout frissonnant sous l'édredon et tâcher de s'y réchauffer, de respirer même, si possible. Un médecin qui, pourtant, n'est certes pas susceptible de tendresse à l'égard du nectar cher à Bacchus, prescrivait en pareille occurrence, à l'un de ses malades, le remède suivant :

— Couchez-vous, couvrez-vous bien, faites chauffer de bon vin rouge, placez votre chapeau au pied de votre lit et buvez du vin chaud jusqu'à ce qu'au lieu d'un seul vous voyiez trois chapeaux. Compris ?

Le remède est aisément, il n'a rien de bien désagréable et le résultat, la multiplication des chapeaux, ne paraît pas devoir se faire beaucoup attendre. Trois chapeaux, c'est le salut.

Mais il y a grippe et grippe. Il y a donc la grippe nature, authentique, avec laquelle il ne faut pas badiner. C'est celle dont nous venons d'indiquer les pronostics. Elle est bénigne, comme cette année, ou méchante, comme en 1919-1920. Elle a souvent la camarde en croupe. L'intervention de la Faculté est nécessaire. Et puis, gare les suites ! Ça n'en finit plus; on met des semaines, des mois même, à régler son compte avec elle. Quand on la croit à jamais disparue, elle réapparaît sournoisement. Quoi, on traîne. Peste soit de cette grippe-là !

Ah ! parlez-vous plutôt de la grippe-façon ou grippe des « flemmards », qui vous prend le matin, tout gentiment, toute câline, entre les draps, et qui, sans en avoir l'air, vous glisse à l'oreille :

— Reste, mon petit, reste ici, on y est si bien. Brrr ! il fait très laid dehors, tu sais. Garde d'attraper du mal. Un chaud et froid, c'est si vite fait. Oublie le bureau, le magasin ou l'atelier. Ils feront bien sans toi, là-bas. Reste dans ton petit « nono » bien douillet, où tu peux t'étendre et bâiller à ton aise; où tu ne cours aucun risque. On t'apportera de bon thé chaud, avec du rhum. Reste, mon petit, crois-moi.

Diable de grippe ! comme elle vous convainc facilement. On se sent bientôt délicieusement malade. On se doltre; on se plaint hypocritement; on ferme les yeux; on les rouvre; on pense aux camarades qui « turbinent » et ça vous donne tout d'abord un petit frisson en songeant que, sans cette bonne grippe, on y serait aussi. Alors on se tourne contre la muraille et on se sent bien, si bien, mieux même.

Oh ! c'est si bon la grippe, n'est-ce pas ?

J. M.

ROUGE OU BLANC. — Un jeune garçon est envoyé dans un café pour chercher 3 déclitres de vin.

— Du rouge ou du blanc ? demande le cafetier.

— Oh ! c'est égal; c'est pour une personne aveugle.

M. C.

LES MÉSADVENTURES DU RECRUE BOUÉRARD



N avait coiffé Bouérard d'un chapeau de guerre. On lui avait mis aux jambes un pantalon de drap et aux mains un fusil d'ordonnance. C'était donc un homme, voire de la catégorie militaire. Alors pourquoi l'humiliait-on sans cesse dans son sexe ? Pourquoi toujours ces paroles injurieuses : « Où est la recrue Bouérard ?... que fait la recrue Bouérard ?... la recrue Bouérard s'annoncera au capitaine ?... » et tout ce qui s'en suit.

A cela, comme à bien d'autres choses, il ne comprenait rien.

— Puisque je suis un homme ! disait-il.

— Vous, oui; mais recrue est féminin, Bouérard !

— Puisque c'est moi qui est le recrue ? Il n'en démordit pas.

La troisième semaine, sachant saluer et marquer le pas, il obtint sa permission du dimanche, s'envola du fort avec les camarades et prit son train. Mais le dimanche soir, à l'appel en chambre, « le recrue » manquait. Le lundi, il manquait encore à l'appel du matin... et à celui d'une heure.

Et les gros bonnets d'enquêter, de rager, de téléphoner.

— Qu'en dites-vous, caporal, était-il homme à déserter ?

— Non, mon capitaine, il était plein de bonne volonté, mais... peu dégourdi, quoi !...

— Dégourdi !... ah ! fichtre non !...

On en parlait déjà à l'imparfait, comme d'un mort.

Le soir, les compagnies étaient sur les rangs pour l'appel principal et, en face d'elles, le colonel tiquait sur sa montre.

Soudain, un crochon de pain dans la main gauche, en grande tenue, mais crotté comme un barbot, un homme prit la position à la distance réglementaire, salua, et d'une voix de triomphe :

— Mon lieutenant, le recrue Bouérard s'annonce rentrant.

Un sourire de gloire illuminait sa face bon enfant d'où suintait la satisfaction. Un fou-rire secoua les compagnies et le colonel gonfla ses joues.

— Bien. Nous verrons ça après. Rentrez dans le rang.

— Mon sergent, le recrue Bouérard s'annonce dans le rang.

— Allez-y donc !

Bouérard salua, pivota à gauche, et, incapable de retrouver sa place, se laissa mettre en queue, où il se penchait à gauche et à droite pour mieux voir les chefs.

Après souper, il fallut enquêter. Le recrue Bouérard était rentré à temps; il n'avait pas bu. Mais le chemin des forts cache des surprises aux novices. Toute la nuit et toute la journée, Bouérard avait erré dans des forêts, tombant, roulant, glissant, à demi mort de faim et de soif, mais sans perdre courage. Enfin, il venait d'aboutir à Morcles, s'était précipité à la fontaine, chez le boulanger, et, arrivait, Dieu merci ! à temps pour souper.

Le jury siégea. Placé au bas de l'échelle des gradés, j'opinai le premier et fus très favorable à l'inculpé. Le lieutenant, le capitaine le furent aussi. Le colonel se montrait d'accord. Bouérard reparut. Le colonel le taquina gentiment, lui donna de bons conseils et l'invita à remonter en compagnie, une autre fois, pour ne pas perdre le chemin.

— C'est sûr, répondit le recrue, mais c'est tous ces arbres... oh ! s'il n'y avait rien eu, j'aurais bien trouvé !

— Vous m'en faites l'effet ! rétorqua le capitaine.

Et Bouérard rompit à gauche sans comprendre nos rires.

* * *

A quelque temps de là, il fut malade. Faute de distinguer sa droite de sa gauche, il pivotait régulièrement de travers à l'école de soldat. Alors, il refaisait seul le mouvement et besognait ainsi le double des autres. Une nuit, son pied enfla, si

bien qu'au matin sa chaussure se trouva de beaucoup trop étroite. Il se porta malade et s'en fut à la visite du médecin. Un pied chaussé, l'autre déchausé, sa chaussette dans son soulier, son soulier au bout de sa main, il descendit clopin-clopant les 20 minutes qui le séparaient de l'infirmierie.

Un lieutenant l'inspecta :

— Oui, il y a un fort gonflement; il faut du repos, des compresses fraîches... mais sapisti ! ces pieds !... autant de varices que de veines ! Il faut les soigner tous les deux !... Prenez ce lit !

Enduit et compressé, Bouéard se sentit à l'aise; mais il avait une inquiétude dans l'esprit : combien pouvait-il avoir de varices, puisqu'il en avait autant que Devénes¹ ? Qui était ce Devénes ?

L'infirmier était un pays. Le recrue résolut de s'ouvrir à lui :

— Connais-tu, toi, celui qu'il a dit ?

— Qui ?

— Le lieutenant, qui a dit !

— Oui, c'est le lieutenant Rollet.

— Non.

— Quoi ?

— L'autre qu'il a dit... celui des varices : Devénes ?

— Connais pas.

Allons, tant pis ! il fallait patienter, mais Bouéard trouverait bien... quand il n'y aurait rien !

A peine remis, il m'interrogea :

— Mon caporal, connaissez-vous Devénes ?

— Non !

Il interrogea les camarades.

— Devénes ?... Pas connu dans la section.

Il visita d'autres casemates. Pas de résultat.

A la soupe, il passait de table en table. Toujours rien.

Et ça le rongeait, le recrue, de ne pas savoir combien il avait de varices. Peu lui importait d'en avoir, puisqu'il ne savait pas ce que c'était; mais leur nombre... ça, il y tenait.

O surprise ! Un soir, à la 1^{re} compagnie, on lui montre le caporal Devénes qui activait des corvées à grands coups de langue.

Il l'aborda :

— Mon caporal...

— Qu'est-ce qu'y veut ? qui-ci !

— Combien vous avez de varices ?

— Autant que moi, bébé ! Ouste ! Dém... élaouasse de par là !... Dehors les corvées, dehors !

Bouéard reprit avec son flegme de naif :

— Le médecin a dit qu'il fallait nous soigner tous les deux.

A ces mots, Devénes, qui ne s'occupait déjà plus du recrue, le considéra de biais, flaira un bon filon. Il se fit conter l'affaire en détail.

Le lendemain, Devénes, chef de chambrée, se portait malade.

— Il faut tenter le coup, pensait-il; pas de service de pièce ce matin, point d'école de soldat l'après-midi, et pain bénit pour le service de chambrée, avec ce Jésus-f'aïstout-fait de recrue pour la parade au colo... ça vaut la peine !

Et il gagna l'infirmierie en clopinant de la droite, le soulier délacé.

Deux médecins passaient l'inspection. Diable ! ça se gatait. Il y avait celui de sa compagnie, le capitaine Gonsier, et puis l'autre, celui qu'il voulait pour le mettre dedans. Comment l'avoir ? Il se dissimula parmi les prétendants, attendit que Gonsier fut occupé, et alors, l'abordant crânement, il dit à voix haute :

— Mon capitaine, vous m'avez fait dire de venir pour les varices !...

Gonsier tenait mal au bout de son davier une dent qui tenait bien.

Il interrompit :

— Ne voyez-vous pas que je suis occupé ? Je n'ai pas parlé de varices, ni appelé personne. Adressez-vous au lieutenant !

— A vos ordres, mon capitaine !

(A suivre.)

Ave.

¹ Le nom doit s'écrire « Devénes », comme sur le livret de service; nous maintenons cependant l'orthographe de Bouéard.

Les membres de l'Association des Vaudois recevront le remboursement pour le Conte à fin janvier.



L'ILE DES MARMITONS

8

(Conte d'une vieille fille à ses neveux)

Le Retour.

Le jeune duc de San-Séviro se rendit au port en réfléchissant à la singularité de son aventure. Son vaisseau mit à la voile le soir même, et il passa toute la nuit à parcourir les papiers que la reine lui avait confiés et qui étaient de la plus haute importance.

Ce ne fut que le lendemain, lorsque le jour fut venu, qu'il découvrit les innombrables richesses dont la reine avait fait charger son navire; c'étaient d'énormes caisses remplies de *beignets* d'or, puis des étoffes les plus précieuses, les fruits les plus rares, les vins les plus délicieux; elle n'avait rien épargné pour que la route fût agréable. Césaro s'applaudit alors de sa délicatesse en pensant qu'elle avait pu être appréciée par une âme si généreuse.

Pendant la traversée, il écrivit à sa sœur Thérésina pour se hâter de la rassurer sur son sort; car ce n'était pas elle qu'il devait voir la première en arrivant à Naples. Le devoir passe avant les affections; c'est pourquoi Césaro, à peine débarqué sur le rivage cher à Naples, se rendit d'abord chez le roi et donna ordre que l'on portât sa lettre chez sa sœur, où il aurait tant voulu courir tout de suite.

Jamais on n'a su quelle était cette mission importante dont Césaro était chargé, mais il faut croire qu'il s'en acquitta avec une rare sagacité, puisque, à dater de ce jour, le roi le prit en affection et lui rendit toute la faveur dont avait joui si longtemps le duc de San-Séviro, son père.

Césaro resta plusieurs heures en conférence avec le roi; enfin, il fut libre et le cœur lui battit vivement en songeant qu'il allait revoir Thérésina.

Comme il descendait l'escalier du palais, il rencontra le prince de Villaflor, ce jeune homme si séduisant et qu'il savait tant aimé de sa sœur; au lieu de le fuir par fierté, ce qu'il faisait ordinairement, il alla vers lui avec cordialité et le pria de l'accompagner chez sa sœur. Chemin faisant, il lui conta une partie de ses aventures, qui surprisent étrangement le jeune prince.

A peine Césaro avait-il franchi l'entrée de sa demeure, que Thérésina vint se jeter dans ses bras. Oh ! combien elle était joyeuse, cette belle jeune fille ! qu'elle était heureuse de revoir son frère ! si heureuse, qu'elle n'aperçut pas, près de lui, le prince de Villaflor qu'elle aimait.

Dès qu'il s'approcha d'elle, elle rougit.

— Hélas ! ma sœur, dit Césaro en souriant avec malice, ne te réjouis pas trop; toujours quelque chose vient gâter notre bonheur, on n'obtient rien sans sacrifice : le roi m'a rendu sa faveur, il est vrai, mais c'est à la condition que tu épouseras le prince de Villaflor que voici. Parle franchement, veux-tu faire pour moi ce sacrifice ?

Thérésina se hâta d'embrasser son malin frère, pour cacher le trouble qu'elle éprouvait, et elle la pardonna sans peine de s'être moqué d'elle.

Césaro n'oublia point ses compagnons de voyage; il fit à chacun d'eux des présents magnifiques. Souvent il allait se promener dans une belle barque, qu'il avait donnée au pêcheur, et souvent aussi il invitait, aux repas qu'il donnait à toute la cour, le petit joufflu, devenu un riche propriétaire du pays. Le jeune duc se plaisait infiniment à écouter les incroyables mensonges que celui-ci débitait sur leur aventure dans l'île des Marmitons, qu'il prétendait avoir visitée dans tous les sens; et il eut la patience de l'écouter pendant de longues années, sans jamais le démentir.

Césaro, doué des qualités les plus brillantes, parvint, quoique jeune, aux plus hauts emplois; à vingt-huit ans, il était déjà premier ministre et il gouvernait tout le pays. Comme il avait donné en mariage à sa sœur, maintenant princesse de Vil-

laflor, l'ancien palais de leur père, il en voulut faire bâtir un autre pour lui-même; c'est celui que l'on admire encore à Naples dans le joyeuse rue de Tolède, palais admirable, auquel il donna, en souvenir de ses aventures, le nom de *Palazzo Marmilioni*.

La morale de ce conte, mes chers neveux, est qu'il ne faut pas se hâter de rire des usages bizarres que nous remarquons chez les peuples étrangers; les mœurs d'un peuple sont en harmonie avec ses besoins et son climat et, lors même qu'une loi nous paraît absurde, nous devons croire que si des millions d'hommes ont pu se résigner à la suivre pendant des centaines d'années, c'est qu'ils y ont trouvé quelque avantage.

Ainsi, lorsque, dans vos voyages, une singularité vous frapperà, un usage étrange vous paraîtra ridicule, ne vous moquez pas tout de suite; tâchez plutôt de découvrir à quelle nécessité ils répondent, et de quel inconveniient ils préservent.

Appliquez enfin cette morale à votre tante, et ne vous moquez pas de ces marmitons ayant d'avoirdemandé à vos parents quelle est l'origine des Janissaires.

Mme E. de GIRARDIN.

FIN

Royal Biograph. — La direction du Royal Biograph attire l'attention du public sur le fait que *L'Orpheline* ne compose, à lui seul, que la deuxième partie du programme. La première partie est formée d'un ensemble de films de tout premier ordre qui donnera entière satisfaction aux personnes pour lesquelles le ciné-roman ne convient pas. *Les nouveaux mariés*, excellente comédie en 2 actes, qui nous vient directement de la plus grande salle cinématographique de New-York, le Capitole. Deuxième et dernière partie de *La vie et les mœurs des indigènes de l'Afrique orientale*. Enfin, le *Gaumont-Journal*.

Kursaal — Ce soir samedi et mercredi 1^{er} février, à 8 h. 30; dimanche en matinée à 2 h. 30, trois représentations des « Mousquetaires au Couvent », la joyeuse opérette de Varney.

François de la Goille. — La location est ouverte au magasin Hipp, Grand-Pont, pour les deux représentations d'un nouveau grand succès de rire de « chez nous » : « François de la Goille », nouvelle pièce vaudoise en 4 actes de M. Marius Chamot, qui auront lieu au Kursaal lundi 30 janvier et jeudi 2 février, à 8 h. 30, avec MM. Mandrin, Desoché, Chamot et tous les créateurs du genre vaudois. Il y a une très jolie danse villageoise au 4me acte.

Le Remède contre l'asthme est enfin découvert

Un prompt soulagement pour l'asthme

Succès foudroyant de l'« Asthmador »

« Je veux que tous les Asthmatiques en Suisse fassent l'essai de mon traitement, et cela absolument à mes frais », déclare, à tous les malheureux qui souffrent, le Docteur Schiffman, gradué de la Faculté de Médecine de Saint-Louis. Il ajoute : « Peu importe la violence de la crise, peu importe l'opiniâtreté des cas, l'« Asthmador » apportera certainement un soulagement immédiat, généralement en dix à quinze secondes, en tout cas toujours en l'espace d'un nombre égal de minutes ». Il sait ce que son remède a fait pour des milliers d'asthmatiques et, dans le but de convaincre des mérites de ce produit ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de l'essayer, il prie ce journal d'annoncer qu'il offre d'envoyer un échantillon sérieux de son « Asthmador », absolument gratuit par la poste, à toutes les personnes qui voudront bien lui envoyer, dans les quatre jours, simplement leur nom et adresse lisiblement écrits (pas autre chose). Il pense qu'une épreuve positive, comme celle qu'il offre de faire, est le moyen le plus convaincant, et, à vrai dire, l'unique moyen de détruire l'incrédulité de milliers d'asthmatiques qui ont, jusqu'ici, cherché en vain un soulagement à leurs maux. Bien que l'« Asthmador » se trouve dans de nombreuses pharmacies, le Docteur craint que beaucoup de personnes n'en aient jamais entendu parler. C'est dans le but d'atteindre ces personnes que la présente offre sérieuse est faite. Tous ceux qui désirent recevoir un échantillon gratuit sont priés d'envoyer sur une carte postale, et dans les quatre jours, leur nom et adresse bien complète (pas autre chose) au Dépôt du Dr R. Schiffman, Postach 3794, Lucerne.

Noblesse
vermouth délicieux
SE BOIT GLACE

G. 462 L.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT.

J. MONNET, édit. resp.

Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bron.